



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Véhicules diesel : quelles pratiques pour l'Etat jurassien ?

Notre pays a connu une croissance très soutenue de son parc automobile en moteur diesel ces dernières années. Au début des années 2000, la vente de cette catégorie de véhicules représentait moins de 18% des ventes de véhicules neufs en Suisse. En 2016 ce chiffre avoisinait les 40% ; ce bond est dû notamment à une prise de conscience des utilisateurs qui ont préféré le diesel pour des raisons de consommation plus faible et de son impact moins important en termes de CO2 et de ses conséquences sur le climat.

Cependant, en 2012, l'OMS a classé le diesel comme produit cancérigène : il serait responsable de 108'000 décès par an. De plus, les récentes révélations sur les tricheries portant sur les réelles valeurs d'émissions nocives des moteurs diesel ont eu pour conséquence d'inverser cette tendance. Chez nos voisins français, connus comme de grands utilisateurs de diesel, la vente de ces véhicules neufs a chuté de quasiment 75 à 50% entre 2012 et 2017.

Encore plus dernièrement, en février 2018, la justice allemande a autorisé les villes trop polluées à bannir certaines voitures diesels de leur centre urbain afin de limiter les rejets excessifs de particules fines.

En quelques années seulement, ce type de propulsion est passé du stade « solution » à « ennemi numéro 1 ».

Forts de ce constat, nous demandons au Gouvernement de répondre aux interrogations suivantes :

-Le Gouvernement est-il conscient et soucieux des effets nocifs de cette catégorie de véhicules et de ses conséquences sur la santé ?

-Si oui, le Gouvernement s'interroge-t-il systématiquement lors d'achats ou de remplacements de véhicules, pour les besoins de l'Etat jurassien, quant à la motorisation de ceux-ci ?

-Le Gouvernement a-t-il l'intention de faire une campagne de prévention et d'information auprès des automobilistes jurassiens afin de les sensibiliser à cette problématique lors de l'acquisition de nouveaux véhicules ?

Girard Bph

Delémont, le 28 mars 2018

Le responsable

Nicolas Girard

Stor *F. Koch* *D. Dele* *A.* *M. L.* *Banquet* *Ecuy* *B. M.* *Diebeck*